

# CATALOGUE 2024





# CALENDRIER

## 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2024



■ Formation

■ Réunion d'information

■ Webinaire

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
1			1			1		
2	V	S	2			2		
3	A	C	3			3		
4	C	O	4			4		
5	A	L	5			5		
6	N	A	6			6		
7	C	I	7			7		
	E	R	8			8		
	S	E	9			9		
	S	S	10			10		
			11			11		
			12			12		
			13			13		L'assurance dommage ouvrage
			14		M57 : la nouvelle instruction comptable et budgétaire	14		
			15		Optimisation des bases fiscales	15		
			16			16		
			17		Loi de finances 2024	17		
			18		Recrutement des personnes en situation de handicap	18		
			19	V	S	19		
			20	A	C	20		
			21	C	O	21		
			22	A	L	22		
			23	N	A	23		
			24	C	I	24		
			25	E	R	25		
			26	S	E	26		
			27		S	27		Le maire et les édifices religieux
			28			28		La gestion du domaine public et privé
			29			29		
			30			30		
			31			31		

AVRIL	MAI	JUIN
1	1 FÉRIÉ	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	
7	7	7
8	8 FÉRIÉ	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16	16
17	17	17
18	18	18
19	19	19
20	20 FÉRIÉ	20
21	21	21
22	22	22
23	23	23
24	24	24
25	25	25
26	26	26
27	27	27
28	28	28
29	29 Journée d'ateliers mi-mandat	29
30	30	30
	31	

# Les ateliers de mi-mandat

**Yves NICOLIN**, Président de l'AMF42,  
et **Philippe LAURENT**, Président de Mairie 2000 et Vice-président de l'AMF,  
ont le plaisir de vous inviter à participer aux **ateliers de mi-mandat** qui se tiendront le

**MERCREDI 29 MAI**

**de 9h à 16h au Crédit Agricole Loire  
Haute-Loire à Saint-Etienne**

## PROGRAMME



LES ATELIERS  
DE MI-MANDAT

DE L'ASSOCIATION  
DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA LOIRE



- DE 8H30 À 9H00** ● **ACCUEIL**
- DE 9H00 À 9H30** ● **OUVERTURE DES TRAVAUX**  
Par le Président de l'AMF42 et Gaëlle REGNARD, Directrice Générale  
du Crédit Agricole Loire Haute-Loire
- DE 9H30 À 11H00** ● **ATELIER 1 : RÉALISER UN BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE  
À MI-MANDAT**  
Animé par Eric Scarazzini, Cabinet Agora
- DE 11H15 À 12H45** ● **ATELIER 2 : LES COMMUNES NOUVELLES**  
Animé par Maître Simon Rey, formateur référencé AMF
- ATELIER 3 : ENGAGER LA COLLECTIVITÉ DANS  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
Animé par un intervenant de l'ADEME
- DE 12H45 À 14H30** ● **DÉJEUNER OFFERT PAR L'AMF42 ET MAIRIE 2000**
- DE 14H30 À 16H00** ● **ATELIER 4 : LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
Animé par un intervenant de la Banque des Territoires
- ATELIER 5 : MARCHÉS ADAPTÉS AUX PETITES COMMUNES**  
Animé par Guillaume Malespine, Directeur de l'audit interne à l'UGAP

## INSCRIPTIONS

S'inscrire en ligne **avant le 21 mai 2024** via le formulaire envoyé par mail



Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Loire

18, Quai de l'Astrée  
42600 Montbrison

04 77 96 39 08  
amf42@amf42.fr

[www.amf42.fr](http://www.amf42.fr)





# FORMATIONS



- 14/02 ● M57 : la nouvelle instruction comptable et budgétaire
- 15/02 ● L'optimisation des bases fiscales
- 27/03 ● Le maire et les édifices religieux
- 28/03 ● La gestion du domaine public et privé de la commune
- 19/09 ● CCAS - CIAS : au cœur de la politique sociale de votre territoire

## Autres formations à venir sur 2024 (dates non définies)

- Les pouvoirs de police du maire
- Le discours de vœux
- Créer son bulletin municipal
- Gestion et conservation des archives
- Les prérogatives du maire en matière d'urbanisme

# M57 : La nouvelle instruction comptable et budgétaire

MERCREDI 14 FÉVRIER

9h à 16h à Andrézieux-Bouthéon

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de tous les niveaux: bloc communal, départemental et régional, tout en conservant les principes budgétaires communs aux référentiels M14, M52 et M71.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre les enjeux de la réforme
- ✓ Appréhender les nouvelles dispositions
- ✓ Être capable de mettre en place la réforme

## INTERVENANT

Benoît ROGER, Formateur spécialiste des collectivités locales

## AU PROGRAMME :

1. La gestion comptable et budgétaire en M57
2. Les règles budgétaires applicables en M57
3. Les règles d'exécution budgétaire
4. Les opérations spécifiques liées à la vie des immobilisations
5. Déterminer le juste résultat de gestion et réaliser les opérations de clôture
6. L'affectation du résultat de clôture
7. Les principaux indicateurs de gestion et de santé financières



## POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42  
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu  
financement par la CDC



# Optimisation des bases fiscales

JEUDI

15

FÉVRIER

📍 9h à 16h à Andréezieux-Bouthéon

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les fondamentaux de la fiscalité locale
- ✓ Acquérir une méthodologie pour valoriser les bases d'imposition et rétablir l'équité

## INTERVENANT

Benoît ROGER, Formateur spécialiste des collectivités locales

## AU PROGRAMME :

1. Historique et contexte de la fiscalité locale et découverte
2. Le mode de détermination des bases fiscales des ménages
3. Les axes de travail pour renforcer l'équité fiscale
4. La mise en place d'une démarche partenariale avec la DDFIP
5. Le rôle de la commission communale des impôts directs (CCID)
6. L'analyse de la liste 41
7. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP)
8. Présentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH)



## POUR VOUS INSCRIRE



S'inscrire via l'AMF42  
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu  
financement par la CDC



# Le maire et les édifices religieux

MERCREDI **27** MARS

📍 9h à 16h à Montrond-les-Bains

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Les liens entre la commune et l'exercice du culte
- ✓ Les règles de la domanialité publique face à l'exercice du culte

## INTERVENANTE

Florence LAGNEAU-BILLET,  
Avocate spécialisée en  
droit public

## AU PROGRAMME :

1. Les relations entre la commune et les représentants des cultes religieux (cérémonies, associations, question autour du financement du culte...)
2. Le statut des édifices religieux
3. La gestion du mobilier des églises
4. Les frais d'entretien et de conservation
5. Les frais de fonctionnement
6. La police des édifices culturels
7. Les usages non culturels des édifices
8. Presbytère et gardiennage



**POUR VOUS INSCRIRE**



**S'inscrire via l'AMF42**  
financement par la commune

OU



**Mobiliser votre DIF élu**  
financement par la CDC





# La gestion du domaine public et privé de la commune

JEUDI

28

MARS



9h à 16h à Montrond-les-Bains

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre les grands principes de la domanialité publique
- ✓ Les enjeux de la gestion du domaine public et privé.

## INTERVENANTE

Florence LAGNEAU-BILLET,  
Avocate spécialisée en  
droit public

## AU PROGRAMME :

### 1. La gestion du domaine public

- La composition du domaine public de la commune
- Les formes d'occupation (titres et autorisations privatives constitutives de droits réels)
- Le principe de la redevance
- Le domaine public routier
- La possibilité de la gratuité de l'occupation du domaine public
- L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication,
- La gestion des logements intégrés à un bâtiment lié au service public
- L'occupation illicite du domaine public

### 2. La gestion du domaine privé de la commune

- Définition et consistance du domaine privé de la commune
- Les différents types de baux applicables au domaine privé de la commune
- Le cas particulier des chemins ruraux (recensement, entretien, pouvoirs de police du maire, vente/échange)



**POUR VOUS INSCRIRE**



**S'inscrire via l'AMF42**  
financement par la commune

OU



**Mobiliser votre DIF élu**  
financement par la CDC



# CCAS - CIAS : au cœur de la politique sociale de votre territoire

JEUDI

19

SEPTEMBRE

 9h à 17h (lieu à définir)

Les communes disposent d'une compétence d'action sociale même si les départements sont chefs de file de l'action sociale. Leur politique s'appuie sur le CCAS ou le CIAS.

Elles développent l'action sociale conforme à l'ambition politique des élus et sont aussi conduites à gérer pour le compte du département et/ou de l'État un certain nombre de dispositifs. Elles agissent dans le cadre de partenariats les plus diverses et noués possibles.

Pour faire face aux défis environnementaux, à la révolution numérique, à la transition démographique, aux évolutions sociétales dans un contexte de crise démocratique, les CCAS doivent se renouveler pour s'adapter et résister. Faire autrement et mieux avec moins.

Les figures de la vulnérabilité sont diverses : de la grande marginalité à l'étudiant ou au retraité pauvres. Les caractéristiques de cette vulnérabilité sont aussi plurielles : monétaire, psychique, physique, sociale, culturelle.

La compréhension des enjeux est déterminant pour agir de façon efficiente.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

✓ Découvrir et comprendre le fonctionnement des CCAS et des CIAS : obligations, missions, opportunités, exemples

✓ Appréhender les enjeux sociaux, leur interdépendance avec les crises en cours et savoir établir des plans d'actions très opérationnels

## INTERVENANTE

Alexandra SIARRI,  
Vice-présidente de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)

## AU PROGRAMME :

1. Les missions d'un CCAS et d'un CIAS
2. L'environnement et le cadre d'intervention d'un CCAS
3. La délégation : les enjeux institutionnelles
4. L'analyse des besoins sociaux (les publics d'un CCAS, les difficultés des publics : les classiques et les évolutions)
5. Le développement du partenariat local
6. La construction d'une politique sociale agile.
7. Études de cas
8. Construction d'un CCAS idéal : c'est possible !
9. Écriture d'un plan d'actions à grands traits



# FINANCEMENT DES FORMATIONS



## 1. Le financement par la collectivité

Pour être finançable par la collectivité, la **formation doit être en lien avec l'exercice du mandat** de l'élu local.

Structures	TARIF*
Commune de moins de 999 habitants	75€
Commune entre 1000 et 2999 habitants	150€
Commune de 3000 habitants et plus	300€
Intercommunalité	300€

*\*Les tarifs ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMF42 le 10 février 2022.*

*\*Les frais de repas ne sont pas inclus.*

## 2. Le financement par le DIFE (Droit Individuel à la Formation des Élus)

Chaque membre du Conseil Municipal peut **suivre des formations sans coût pour la collectivité grâce à son Droit Individuel à la Formation (DIF)** géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**400€** par an / élu si non consommé une année cumul possible à hauteur maximum de **800€**

La demande de financement par le DIF doit être effectuée **au moins 11 jours ouvrés** avant la formation.



**Forfait repas : 20€**

### CONDITIONS D'ANNULATION FINANCEMENT COLLECTIVITÉ

En cas d'annulation de la formation, l'AMF42 se réserve le droit de facturer des frais d'annulation calculés comme suit :

- Annulation > 15 jours avant le début de la formation : **aucun frais d'annulation**
- Annulation comprise entre 15 et 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 50% du prix de la formation**
- Annulation < 7 jours avant le début de la formation : les frais d'annulation sont **égaux à 100% du prix de la formation**

### CONDITIONS D'ANNULATION MON COMPTE ÉLU

Vous avez mobilisé votre DIF mais vous devez annuler votre participation ? Vous devez vous rendre sur votre Compte Élu pour annuler votre dossier.

- La formation débute dans plus de 7 jours ouvrés : annulation possible sans perte de droits.
- La formation débute dans moins de 7 jours ouvrés : si cas de force majeure, vos droits seront conservés. Sinon, vos droits seront perdus.

**Pour toutes questions relative aux inscriptions, veuillez contacter  
Clémentine DUFOUR : 04 77 96 39 08 - c.dufour@amf42.fr**

## Réunions gratuites en présentiel ou distanciel (webinaire)



Les réunions d'information sont ouvertes à tous les élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) ainsi qu'aux agents (secrétaires...)



Pour chacune des réunions d'information, un lien vers un formulaire d'inscription est envoyé par courriel directement aux messageries électroniques des mairies.



Nous vous demandons de bien vouloir relayer les invitations à l'ensemble des élus.



Une convocation avec l'adresse postale de la réunion ou le lien de connexion au webinaire sera envoyée quelques jours avant sur les adresses mails renseignées dans le formulaire d'inscription.

## Liste des sessions d'information programmées sur 2024

- 17/01 ● Webinaire : Présentation de la Loi de finances 2024 (La Banque Postale)
- 18/01 ● Webinaire : Le recrutement par contrat d'apprentissage des personnes en situation de handicap (CFAS - CDG42)
- 08/02 ● Webinaire : Lutte contre le harcèlement scolaire (Canopé)
- 13/03 ● Réunion d'info : L'assurance dommage ouvrage (Groupama)
- Réunion d'info avec la Fédération des Chasseurs de la Loire



Vous souhaitez réunir tous vos élus et/ou vos collaborateurs lors d'une formation sur un sujet en particulier ?



Sur demande de votre part, l'AMF42 organise des **formations en intra dans votre collectivité.**



Contactez l'AMF42 pour nous faire part de vos besoins.

**Hélène DAHAN : 04 77 96 39 08 - [amf42@amf42.fr](mailto:amf42@amf42.fr)**

# Contactez-nous

 04 77 96 39 08

L'équipe de l'AMF42 est à votre disposition



**Hélène DAHAN**

Directrice

 [amf42@amf42.fr](mailto:amf42@amf42.fr)



**Clémentine DUFOUR**

Assistante

 [c.dufoure@amf42.fr](mailto:c.dufoure@amf42.fr)



18, Quai de l'Astrée  
42600 Montbrison

[www.amf42.fr](http://www.amf42.fr)

